



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 48809

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le manque de services hospitaliers spécifiques compétents pour la prise en charge des traumatisés crâniens en phase aiguë. Des victimes de traumatisme crânien décèdent chaque jour, faute de places dans les services hospitaliers de réanimation neurochirurgicale qui sont les seuls adaptés pour assurer la survie initiale des traumatisés crâniens graves. Actuellement, ces blessés sont fréquemment dispersés dans des services de réanimation ayant peu ou pas d'expérience de la prise en charge des traumatisés crâniens. L'éveil du coma après la phase de restitution de l'autonomie des fonctions vitales nécessite, pour assurer la qualité du devenir des victimes, et la réduction des séquelles potentielles, une prise en charge spécifique. Or il n'existe en France que quelques très rares services adaptés à ce besoin particulier de lits dits « d'éveil ». Il lui demande s'il envisage de se faire rendre compte par un rapport de chaque agence régionale de l'hospitalisation de la situation des besoins non satisfaits et de la programmation que celles-ci envisagent pour pallier ces insuffisances.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48809

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8088